



## Communiqué de presse

---

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 19 novembre 2021 à 9 heures 30 sous la présidence de monsieur R. Delarue.

1. Le Conseil a adopté la convention collective de travail n° 160 introduisant une absence justifiée du travail pour un test de dépistage du Covid-19 sur la base du Self Assessment Testing Tool.
2. Le Conseil a adopté l'avis n° 2.251 relatif à l'intégration des entreprises de travail adapté dans la catégorie 3 de la réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale et relatif à l'intégration des sportifs rémunérés dans le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)).